



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

JO 2024 - disparition du karaté dans le programme olympique

Question écrite n° 22782

Texte de la question

M. Fabien Di Filippo attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la décision du 21 février 2019 du Comité d'organisation des jeux Olympiques de Paris 2024 de ne pas inclure le karaté dans le programme olympique, contrairement aux jeux de Tokyo qui se dérouleront en 2020. Le karaté est une discipline populaire, quatorzième sport le plus pratiqué en France, il rassemble plus de 250 000 licenciés au sein de 5000 clubs et se démocratise largement auprès des jeunes. Sur le plan international, la France se place comme l'une des trois premières nations du karaté mondial comme le démontre sa première place au championnat d'Europe 2019. Le karaté français ne compte plus ses succès et représente un véritable potentiel de médailles aux jeux de Paris 2024. Discipline sportive ancestrale et très populaire, elle remplit toutes les caractéristiques pour être présente à Paris. En effet, le karaté est un sport riche d'une histoire de plus de 1 500 ans qui promeut des valeurs essentielles telles que l'abnégation, l'humilité, le courage ou encore le respect, en adéquation avec l'esprit olympique. Aussi, en tant que ville organisatrice, Paris détient à son tour la possibilité de proposer de nouvelles disciplines au Comité international olympique (CIO). Cette procédure de propositions de nouvelles disciplines doit se faire par l'intermédiaire du comité d'organisation. En ce sens, pour qu'un sport puisse figurer au programme des jeux Olympiques, il convient que la fédération internationale organisatrice soit reconnue par le CIO. Les pratiquants et les bénévoles des nombreux clubs ne comprennent pas que le karaté puisse ne pas être considéré comme une discipline des jeux de Paris 2024. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures efficaces qu'entend prendre le Gouvernement afin de défendre l'inscription du karaté au nombre des sports additionnels lors des jeux de Paris 2024.

Texte de la réponse

Le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (COJO) a choisi les quatre sports additionnels suivants au programme olympique : le break dance, le skateboard, l'escalade et le surf. Cette décision a été annoncée le 21 février 2019 par le COJO, en conformité avec les principes qu'il avait fixés : choix de sports innovants, à dominante urbaine et ayant un fort impact sur la jeunesse. Elle a été approuvée par la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) le 27 mars, puis par la session du CIO le 25 juin, à l'unanimité. En décembre 2020, elle sera soumise à la validation du CIO qui aura encore la faculté de retirer un ou plusieurs des quatre sports additionnels choisis par le COJO. Mais dès à présent, il n'est plus possible d'ajouter de nouveaux sports à cette liste. Le COJO avait reçu début mars la Fédération internationale de karaté, peu après l'annonce de ces nouveaux sports, afin de répondre à ses interrogations. Aucune négociation n'avait été engagée par la suite entre ces deux instances. En tout état de cause, le ministère des sports rappelle son soutien appuyé à la fédération française de karaté. Il a ainsi été décidé de lui accorder en 2019 une subvention de plus d'un million d'euros, notamment pour le développement du sport de haut niveau dans la perspective des JO de 2020 où le karaté figurera au programme des Jeux olympiques de Tokyo, conformément à la décision du COJO japonais. Ce montant représente une augmentation de l'ordre de 20 % par rapport à l'effort financier du ministère des sports en 2018 et marque son attachement à ce sport, porteur de valeurs fortes et qui compte plus de 250 000 licenciés. Indépendamment du choix du COJO quant aux sports additionnels qui

figureront au programme de Paris 2024, la pratique du karaté en France continuera de faire l'objet d'une grande attention de la part du ministère des sports.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Di Filippo](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22782

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2019](#), page 8017

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 9178